

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 01638 Numéro SIREN : 542 016 381 Nom ou dénomination : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2022 sous le numéro de dépôt 71352



Certifié conforme - le 24.06.2022
Philippe LEFEUVRE, secrétaire général

7.1	ÉTATS FINANCIERS	422	7.4	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS FINANCIERS DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	455
7.1.1	Actif	422	7.4.1	Banques régionales	455
7.1.2	Hors-bilan actif	422	7.4.2	Filiales spécialisées – banque de détail	457
7.1.3	Passif	423	7.4.3	Filiales spécialisées – banque privée	458
7.1.4	Hors-bilan passif	423	7.4.4	Filiales spécialisées – capital-investissement	459
7.1.5	Compte de résultat	424	7.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	460
7.1.6	Résultats financiers sur les cinq derniers exercices	425			
7.2	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	426			
7.3	INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS	453			

7.1 ÉTATS FINANCIERS

7.1.1 Actif

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales		50 077	53 814
Effets publics et assimilés	2	3 554	2 595
Créances sur les établissements de crédit	3	20 394	18 968
Opérations avec la clientèle	4	53 435	54 876
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	15 679	19 446
Actions et autres titres à revenu variable	6	834	1 734
Participations et autres titres détenus à long terme	7	117	112
Parts dans les entreprises liées	8	6 088	6 074
Opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Immobilisations incorporelles	9	69	69
Immobilisations corporelles	10	467	473
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres	11	10	10
Autres actifs	12	5 489	6 219
Comptes de régularisation	13	4 849	4 653

7.1.2 Hors-bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		207	183
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		12 784	13 633
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements reçus		1 798	1 467

7.1.3 Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales		4	-
Dettes envers les établissements de crédit	14	57 337	57 899
Opérations avec la clientèle	15	58 463	64 089
Dettes représentées par un titre	16	21 932	25 273
Autres passifs	12	4 092	3 558
Comptes de régularisation	13	5 956	5 555
Provisions	17	1 120	1 107
Dettes subordonnées	18	1 577	1 577
Fonds pour risques bancaires généraux	19	379	379
Capitaux propres	19	10 202	9 606
<i>Capital souscrit</i>		612	612
<i>Primes d'émission</i>		1 172	1 172
<i>Réserves</i>		7 168	6 668
<i>Écart de réévaluation</i>		44	44
<i>Provisions réglementées</i>		61	58
<i>Report à nouveau</i>		59	134
<i>Résultat de l'exercice</i>		1 087	918

7.1.4 Hors-bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		1 981	894
Engagements en faveur de la clientèle		24 554	23 323
Engagements de garantie	22	-	-
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		4 214	4 045
Engagements d'ordre de la clientèle		9 008	9 758
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise		-	-
Autres engagements donnés		2 177	3 412

7.1.5 Compte de résultat

<i>[en millions d'euros]</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	27	1 149	1 374
+ Intérêts et charges assimilées	27	- 505	- 821
+ Revenus des titres à revenu variable	28	647	788
+ Commissions (produits)	29	617	538
+ Commissions (charges)	29	- 189	- 147
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	341	282
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	7	- 65
+ Autres produits d'exploitation bancaire	32	23	51
+ Autres charges d'exploitation bancaire	32	- 23	- 1
+/- Produits nets des autres activités	32	0	0
= Produit net bancaire		2 068	1 999
+ Charges de personnel	33	- 470	- 446
+ Autres charges administratives		- 394	- 377
+ Dotations aux amortissements		- 23	- 23
= Charges de fonctionnement		- 886	- 846
= Résultat brut d'exploitation		1 181	1 153
+ Coût du risque	34	- 8	- 167
= Résultat d'exploitation		1 173	986
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	35	- 0	- 15
= Résultat Courant		1 173	971
+/- Résultat exceptionnel	36	0	- 7
+ Impôts sur les bénéfices	37	- 83	- 43
+/- Dotations/reprises de FRBG		-	-
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		- 3	- 3

7.1.6 Résultats financiers sur les cinq derniers exercices

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
1. Situation financière de l'exercice					
Capital social	608 439 888	608 439 888	608 439 888	611 858 064	611 858 064
Nombre total d'actions émises	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 241 129	38 241 129
Actions « A » ou actions ordinaires	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 241 129	38 241 129
Actions « D » ou actions privilégiées	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement privilégiés	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement ordinaires	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Produits bancaires	4 077 816	3 197 779	3 771 642	2 967 368	2 783 927
Bénéfice avant impôt, amortissements	969 406	823 025	1 900 944	1 023 093	1 091 037
Provisions et résultat exceptionnel	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	- 127 744	- 48 884	- 18 794	- 42 875	- 83 285
Bénéfice	853 171	771 727	1 823 285	918 466	1 086 687
Montants des bénéfices distribués	950 687	1 000 123	1 049 939	496 370	1 051 631
3. Résultats des opérations réduits à une action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	22,27	20,48	49,80	25,79	26,51
Bénéfice net	22,57	20,42	48,24	24,16	28,59
Dividende versé à chaque action « A »	25,00	26,30	27,61	12,98	27,50
Dividende versé à chaque action « D »	-	-	-	-	-
et certificats d'investissement	-	-	-	-	-
4. Personnel (Métropole) (en euros)					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	4 102	4 042	4 139	4 163	4 050
Montant de la masse salariale	211 970 715	224 306 407	229 340 756	225 341 153	232 322 735
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales...)	109 410 329	111 730 198	115 198 884	110 897 962	114 884 926

7.2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes des annexes sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation	427	Note 20	Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle	444
Note 2	Effets publics et assimilés	433	Note 21	Contrevaleur en millions d'euros des actifs & passifs en devises	444
Note 3	Créances sur les établissements de crédit	433	Note 22	Engagements de garantie donnés	444
Note 3 bis	Ventilation par secteurs géographiques des créances sur les établissements de crédit	434	Note 23	Engagements sur instruments financiers à terme	445
Note 4	Créances sur la clientèle	434	Note 24	Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle	446
Note 4 bis	Ventilation par secteurs géographiques des créances sur la clientèle	435	Note 25	Instruments financiers à terme – Risque de contrepartie	447
Note 4 ter	Dépréciation des créances douteuses	435	Note 26	Autres engagements hors-bilan	447
Note 5	Obligations & autres titres à revenu fixe	435	Note 27	Produits et charges sur intérêts	447
Note 5 bis	Obligations & autres titres à revenu fixe – Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01	436	Note 28	Revenus des titres à revenu variable	448
Note 6	Actions & autres titres à revenu variable	436	Note 29	Commissions	448
Note 7	Titres de participation et autres titres détenus à long terme	437	Note 30	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	448
Note 8	Parts dans les entreprises liées	437	Note 31	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	449
Note 9	Immobilisations incorporelles	438	Note 32	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	449
Note 10	Immobilisations corporelles	439	Note 33	Charges de personnel	449
Note 11	Actions propres	439	Note 34	Coût du risque	450
Note 12	Autres actifs et passifs	439	Note 35	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	450
Note 13	Comptes de régularisation	440	Note 36	Résultat exceptionnel	450
Note 14	Dettes envers les établissements de crédit	440	Note 37	Impôts sur les bénéfices	451
Note 15	Comptes créditeurs de la clientèle	440	Note 38	Ventilation du compte de résultat par zones géographiques	451
Note 15a	Dépôts de la clientèle faisant l'objet d'une centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations	441	Note 38 bis	Ventilation du compte de résultat par secteurs d'activité	451
Note 16	Dettes représentées par un titre	441	Note 39	Effectifs moyens	452
Note 17	Provisions	441	Note 40	Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants	452
Note 17 bis	Provisions pour risques sur engagement au titre de l'Épargne Logement	441	Note 41	Résultat par action	452
Note 17 ter	Provision relative aux indemnités de fin de carrière	442	Note 42	Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs	452
Note 18	Dettes subordonnées	442	Note 43	Honoraires des commissaires aux comptes	452
Note 19	Capitaux propres et FRBG	443			

Note 1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au plan général comptable modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le Crédit Industriel et Commercial – CIC est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe CIC (en tant que société mère), et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crise sanitaire liée au Covid-19

Face à la crise exceptionnelle et inédite provoquée par la pandémie due au virus Covid-19, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont eu pour priorité de protéger l'ensemble de leurs collaborateurs et d'apporter un soutien maximal à leurs clients.

La banque n'a jamais cessé d'exercer son activité durant les confinements décidés par les pouvoirs publics en 2020 et en 2021, en adaptant ses dispositifs de fonctionnement afin d'assurer la continuité des opérations vis-à-vis de ses clients particuliers et professionnels. Les dispositifs de fonctionnement ont été adaptés au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, des recommandations et des réglementations des Autorités sanitaires et publiques. En 2021, le travail sur site des salariés a repris, avec des mesures d'hygiène et de distanciation adaptées (fourniture d'équipement de protection individuel, protocole de nettoyage des locaux spécifiques, etc.). Le recours au télétravail s'inscrit dans les accords de groupe et d'entreprise « Qualité de Vie au Travail » ou dans les dispositifs dérogatoires qui peuvent être demandés par les Pouvoirs publics. La banque n'a pas eu recours au chômage partiel financé par l'État, ni à d'autres dispositifs de soutien public liés à la crise de la Covid-19.

Les conséquences chiffrées de la pandémie sur l'activité de la banque ne sont pas déterminables avec pertinence, en raison :

- de l'amplitude et de la rémanence des effets des mesures de soutien à l'économie, en particulier sur la solvabilité des clients (sur l'ensemble de l'année 2021, les défaillances d'entreprises sont en diminution de près de 45 % par rapport à 2019 ; le chômage est au plus bas en France depuis 2012) et sur la tenue des marchés financiers, qui n'ont connu ni crise boursière, ni de tensions sur les marchés de taux ;
- de la difficulté de mesurer objectivement les impacts possibles de l'événement sur les différents postes du compte de résultat potentiellement affectés dans un établissement de crédit (marge d'intérêt, commissions, charge du risque...), dont les variations peuvent relever de nombreux autres facteurs (politique monétaire et niveau des taux d'intérêt, contraintes prudentielles, situation du marché immobilier, stratégie de couverture financière de l'établissement, politique de tarification des opérations, etc., etc.) ;
- enfin, de la durée d'une potentielle crise et de son aggravation toujours possible avec l'émergence éventuelle de variants nouveaux, l'efficacité de la couverture vaccinale, l'ampleur et la date d'une reprise économique, qui restent autant de variables très largement inconnues.

Dans ces conditions, conformément aux recommandations de l'Autorité des normes comptables (ANC) parues sur la « Prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établies à compter du 1^{er} janvier 2020 », seuls les effets chiffrés jugés pertinents de l'événement doivent être fournis en annexe, selon une approche ciblée.

À cet égard, il convient de noter que notre établissement s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie en proposant des prêts garantis par l'État (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Ces financements s'effectuent

sous la forme de prêts qui comportent un différé d'amortissement d'un an et une clause actionnable par l'emprunteur pour lui permettre, à l'issue de la première année, de décider d'amortir son crédit sur une période d'un à cinq ans. Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'État atteignent un total de 0,460 milliard d'euros (montants décaissés) et 3,248 milliards d'euros en tenant compte des prêts en cours d'instruction. Le traitement comptable de ces prêts suit le même principe de comptabilisation que les autres types de prêts. D'autre part, le « Prêt participatif relance » est un nouveau type de prêt ouvert depuis 2021 aux petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI), destiné à offrir un financement de long terme s'insérant entre les fonds propres et la dette classique. Aucun prêt de cette nouvelle catégorie, encore très récente, n'a été mis en force durant l'exercice.

Enfin, en mesure d'appui immédiat à ses emprunteurs, la banque a accordé à partir d'avril 2020 des reports de remboursement sur les échéances des crédits amortissables à moyen et long terme aux entreprises, professionnels et agriculteurs, sans pénalités ou coûts additionnels, jusqu'à fin septembre 2020. À l'issue de cette période de report des échéances, un aménagement définitif des contrats a été effectué. Aucune dépréciation n'a été constatée au titre de ce premier report d'échéances s'inscrivant dans un dispositif de place, qui ne s'est pas traduit par des pertes pour la banque mais par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir. Lorsque l'entreprise emprunteuse a demandé un second report d'échéances à l'issue du dispositif précité, le crédit est qualifié de restructuré. Au 31 décembre 2021, le total des échéances reportées s'élève à 138,016 millions d'euros.

Depuis l'arrêté du 31 décembre 2021, le CIC, à l'instar de ce qui est pratiqué par d'autres établissements de la Place et de ce qui est pratiqué dans les comptes en norme IFRS, compense à son bilan en normes ANC, les opérations de pensions données/reçues avec une même contrepartie, la même échéance, la même devise et le même dépositaire. Au 31 décembre 2021, le montant de cette compensation s'élève à 5 582 M€.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;

- lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1^{er} janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Conformément au règlement ANC 2015-06, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le mali technique n'est plus comptabilisé de manière globale au poste « fonds commercial » et non amorti.

Il est comptabilisé au bilan par catégorie d'actifs en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières.

Cette affectation permet d'appliquer au mali technique les règles d'amortissement des actifs sous-jacents (le mali affecté en totalité ou en partie à un actif amortissable est désormais amorti en totalité ou en partie). En revanche, la quote-part du mali affectée au fonds commercial bénéficie toujours d'une présomption de non-amortissement.

Prêts et créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédits concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie *via* une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme. Conformément au règlement ANC n° 2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (*i.e.* le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La dépréciation constituée couvre la perte provisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes provisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux provisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de

l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrecouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec ;
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre ;
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes ;
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

Segmentation des encours

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteurs géographiques. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

Comptes d'épargne à régime spécial

La réglementation des comptes d'épargne à régime spécial (livret bleu, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, livret de développement durable et solidaire) impose aux établissements de crédit de reverser au fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) une partie de cette collecte. Cette centralisation des dépôts se traduit alors par une créance de l'établissement collecteur sur le fonds d'épargne de la CDC.

À compter du 31 décembre 2020, dans les états de synthèse, le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC n'est plus inscrit dans les « créances sur établissements de crédit » à l'actif du bilan, mais est présenté en déduction des encours des dépôts de la clientèle collectés par l'établissement au titre du livret A, du LDDS et du compte sur LEP figurant à son passif.

Opérations sur titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 de l'ANC 2014-07, prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué, ou de fusion et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Instruments dérivés : instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (*cap*, *floor*...). Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de *netting* de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de Monte-Carlo. Le CIC utilise la première et la dernière. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits *via* un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs *via* les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Immobilisations incorporelles :

- Les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation ;
- Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer ;
- les autres éléments du fonds commercial sont amortis sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Provisions pour dépréciation

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle.

Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor trois mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constitué à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat *pro rata temporis*. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est-à-dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

En application de la recommandation 2013.02 de l'ANC, les engagements font l'objet d'une provision dont la variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1^{er} janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves.

Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corollaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62^e anniversaire.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union européenne du CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L.511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

Note 2 Effets publics et assimilés

	31/12/2021				31/12/2020			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus	730	2 285	522	3 537	408	1 651	521	2 580
Titres prêtés	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	3	14	17	-	1	14	15
Titres dépréciés	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	730	2 288	536	3 554	408	1 652	535	2 595
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	730	2 288	536	3 554	408	1 652	535	2 595
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-

Les différences positives (ou négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 0 million d'euros et - 73 millions d'euros.

Il n'y a pas eu de transfert de titres entre catégories pour les effets publics.

Note 3 Créances sur les établissements de crédit

	31/12/2021		31/12/2020	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	7 245	-	5 602	-
Prêts, valeurs reçues en pension ⁽¹⁾	2 363	8 173	3 197	5 421
Titres reçus en pension livrée ⁽²⁾	21	2 547	143	4 567
Créances rattachées	3	42	1	37
Créances douteuses	-	0	-	0
Dépréciations	-	-	-	-
<i>dont prêts participatifs</i>	-	7	-	18
<i>dont prêts subordonnés</i>	-	208	-	169

(1) Un montant de 1,5 milliard d'euros de dépôts à vue a été compensé avec le poste Créances sur les établissements de crédit correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse de Dépôts et de Consignation.

(2) Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pensions livrées croisées font l'objet d'une compensation de 1,971 milliards d'euros avec le poste Dettes envers les établissements de crédit.

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les créances saines ne comprennent pas de créances restructurées.

En 2020, le montant de la compensation a été de 1,4 milliard d'euros.

Note 3 bis Ventilation par secteurs géographiques des créances sur les établissements de crédit

	Bruxelles	France	États-Unis	Grande-Bretagne	Singapour	Hong Kong	Total
Encours globaux bruts au 31/12/2021 ⁽¹⁾	-	16 701	900	175	2 057	516	20 349
dont :							
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses compromises	-	0	-	-	-	-	0
Dépréciations :							
Stocks au 31/12/2020	-	0	-	-	-	-	0
Dotations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises	-	0	-	-	-	-	0
Effets des taux de change	-	-	-	-	-	-	-
Stocks au 31/12/2021	-	0	-	-	-	-	0

(1) hors créances rattachées.

Note 4 Créances sur la clientèle

	31/12/2021	31/12/2020
Créances commerciales	100	53
Créances rattachées	0	0
Autres concours		
■ Prêts et crédits	46 079	44 333
■ Titres reçus en pension livrée ⁽¹⁾	5 958	9 326
■ Créances rattachées	67	70
Comptes ordinaires débiteurs	537	516
Créances rattachées	1	1
Créances douteuses	1 146	1 049
Dépréciations	- 453	- 471
<i>dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne</i>	<i>1 336</i>	<i>2 475</i>
<i>dont prêts participatifs</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>11</i>	<i>11</i>

(1) Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pensions livrées croisées font l'objet d'une compensation de 3,547 milliards d'euros avec le poste Comptes créditeurs à la clientèle.

Les créances douteuses comprennent 711 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 354 millions d'euros.

Les créances sur la clientèle comprennent 580 millions d'euros de créances restructurées dont 411 millions d'euros sur des encours non performants.

Note 4 bis Ventilation par secteurs géographiques des créances sur la clientèle

	France	États-Unis	Grande Bretagne	Singapour	Hong Kong	Bruxelles	Total
Encours globaux bruts au 31/12/2021 ⁽¹⁾	45 089	2 921	1 409	3 151	1 218	99	53 887
dont :							
Créances douteuses	303	41	22	69	-	-	435
Créances douteuses compromises	711	-	-	-	-	-	711
Dépréciations :							
Stocks au 31/12/2020	- 439	- 32	- 0	-	-	-	- 471
Dotations	- 94	- 2	- 4	-	-	-	- 100
Reprises	108	17	-	0	-	-	125
Effets des taux de change et autres	- 7	-	0	-	-	-	- 7
Stocks au 31/12/2021	- 432	- 17	- 4	-	-	-	- 453

(1) Hors créances rattachées.

Note 4 ter Dépréciation des créances douteuses

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2021
Actif					
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	- 0	-	-	-	- 0
Dépréciations sur créances sur la clientèle	471	100	- 125	7	453
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple	-	-	-	-	-
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	-	-	-	0
Dépréciations sur autres actifs	-	-	-	-	-

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 1 146 millions d'euros contre 1 049 millions d'euros au 31 décembre 2020. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 453 millions d'euros, soit 39,5 % contre 44,9 % précédemment.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 1,55 % contre 1,56 % en 2020.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

Note 5 Obligations & autres titres à revenu fixe

	31/12/2021				31/12/2020			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés	4 871	9 777	3	14 651	9 414	9 295	6	18 715
Titres détenus non cotés	-	1 047	-	1 047	-	746	-	746
Titres prêtés	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	2	20	-	22	6	18	-	24
Créances douteuses ⁽¹⁾	-	17	2	19	-	142	2	144
Montant brut	4 873	10 861	5	15 739	9 420	10 201	8	19 629
■ Dépréciations	-	- 41	-	- 41	-	- 164	-	- 164
■ Provisions	-	- 17	- 2	- 19	-	- 17	- 2	- 19
Montant net	4 873	10 803	3	15 679	9 420	10 020	6	19 446
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-
dont obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
dont titres émis par des organismes publics	-	-	-	2 120	-	-	-	2 760

(1) Les créances douteuses comprennent 1 million d'euros de créances douteuses compromises.

Les différences positives [ou négatives] entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement sont de 5 millions d'euros et nulle pour les titres d'investissements.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux brokers, ou lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Note 5 bis Obligations & autres titres à revenu fixe – Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01

Du fait de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie.

Titres de transaction et hors de la catégorie Titres de placement. Ces reclassements ont été effectués sur une base de valorisation au 1^{er} juillet 2008.

	Valeur comptable au jour du transfert	Valeurs comptables au bilan en date d'arrêté	Valeur en date d'arrêté si les transferts n'avaient pas eu lieu	Plus ou moins- value latentes
Actifs reclassés de :				
■ Titres de transaction vers titres d'investissement	18 443	722	1 160	438
■ Titres de transaction vers titres de placement	349	2	2	0
■ Titres de placement vers titres d'investissement	421	-	-	-

Note 6 Actions & autres titres à revenu variable

	31/12/2021				31/12/2020			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres détenus cotés ⁽¹⁾	668	3	-	671	1 490	4	-	1 494
Titres détenus non cotés	-	176	-	176	-	281	-	281
Titres prêtés	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	668	179	-	847	1 490	285	-	1 775
Dépréciations sur titres	-	- 13	-	- 13	-	- 41	-	- 41
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées font l'objet d'une compensation de 0,06 milliards d'euros avec le poste Autres actifs et passifs.

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2021.

Note 7 Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31/12/2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31/12/2021
Autres titres détenus à long terme						
■ cotés	-	-	-	-	-	-
■ non cotés	110	-	-	-	5	115
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
■ cotés	0	-	-	-	-	0
■ non cotés	8	-	-	-	1	9
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Titres prêtés	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Appels de fonds et avances en compte courant dans les SCI	-	-	-	-	-	-
Dépréciations						
■ titres cotés	0	-	-	-	-	0
■ titres non cotés	- 6	-	-	-	- 1	- 7

Note 8 Parts dans les entreprises liées

	31/12/2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31/12/2021
Valeur brute	6 231	2	- 31	-	16	6 218
Écarts de conversion	- 3	-	-	-	- 2	- 5
Titres prêtés	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Appels de fonds et avances en compte courant dans les SCI.	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	- 154	- 7	36	-	-	- 125
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	-	-	-	-	-	-
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	6 231	-	-	-	-	6 217
dont Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés	3 389	-	-	-	-	3 403

Opérations avec les entreprises liées

	31/12/2021 Entreprises liées		31/12/2020 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
ACTIF				
Créances sur établissements de crédit	14 282	200	12 773	169
Créances sur la clientèle	150	-	156	-
Autres débiteurs divers	142	-	438	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Swaps achats	820	-	1 357	-
PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit	36 537	-	37 639	-
Comptes créditeurs de la clientèle	1 357	-	2 824	-
Autres passifs	1 014	-	1 508	-
Swaps ventes	95	-	117	-
Dettes représentées par un titre	1 549	1 549	1 559	1 548
HORS-BILAN				
Engagements donnés				
Établissements de crédit ⁽¹⁾	1 370	-	1 209	-
Clientèle	1 891	-	1 708	-
Engagements reçus				
Établissements de crédit	5 551	-	3 127	-

(1) Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques régionales sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, c'est-à-dire celles qui sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Note 9 Immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2021
Valeur brute					
■ Fonds commerciaux	75	-	-	-	75
■ Frais d'établissement	- 1	-	-	- 1	- 2
■ Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
■ Autres immobilisations incorporelles	72	2	-	-	74
Amortissements					
■ Fonds commerciaux	- 53	-	-	-	- 53
■ Frais d'établissement	1	-	-	1	2
■ Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
■ Autres immobilisations incorporelles	- 25	-	-	- 2	- 27

Note 10 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31/12/2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2021
Valeur brute					
■ Terrains d'exploitation	202	-	-	-	202
■ Terrains hors exploitation	- 0	-	-	-	- 0
■ Constructions d'exploitation	802	15	- 7	1	811
■ Constructions hors exploitation	1	-	-	-	1
■ Autres immobilisations corporelles	119	14	- 15	-	118
Amortissements					
■ Terrains d'exploitation	-	-	-	-	-
■ Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-
■ Constructions d'exploitation	- 550	- 19	6	- 0	- 563
■ Constructions hors exploitation	0	-	-	-	0
■ Autres immobilisations corporelles	- 101	- 2	1	- 0	- 102

Note 11 Actions propres

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre de titres détenus	231 711	231 711
Part dans le capital	0,61 %	0,61 %
Valeur comptable	10	10

Les actions propres du CIC proviennent de l'apport partiel d'actif du CIAL réalisé en 2006.

Note 12 Autres actifs et passifs

	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	287	271	209	220
Comptes de règlement d'opérations sur titres	42	92	45	44
Dettes représentatives des titres empruntés ⁽¹⁾	-	1 831	-	1 109
Impôts différés	-	-	-	-
Débiteurs et créditeurs divers	5 159	1 897	5 964	2 184
Créances douteuses	1	-	1	-
Dettes rattachées	1	1	1	1
Dépréciations	- 1	-	- 1	-

(1) Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées font l'objet d'une compensation de 0,06 milliards d'euros avec le poste Actions & autres titres à revenus variables.

Note 13 Comptes de régularisation

	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	2	40	1	11
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	3 854	2 914	3 580	2 562
Autres comptes de régularisation	993	3 002	1 070	2 982

Suite au pourvoi des banques en janvier 2018 contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017, le dossier concernant les commissions d'échange image chèques est passé devant la Cour de Cassation.

L'arrêt du 02/12/2021, dit que les faits ne sont pas établis et a entraîné la restitution des sommes versées en exécution de la décision, assorties des intérêts au taux légal.

Note 14 Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2021		31/12/2020	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	26 447	-	26 461	-
Comptes à terme	-	21 771	-	16 032
Valeurs données en pension	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée ⁽¹⁾	-	9 098	-	15 382
Dettes rattachées	-	21	-	24

⁽¹⁾ Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées font l'objet d'une compensation de 1,971 milliards d'euros avec le poste Créances sur les établissements de crédit.

Note 15 Comptes créditeurs de la clientèle

	31/12/2021		31/12/2020	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes d'épargne à régime spécial ⁽¹⁾	7 213	2 594	6 650	2 439
Dettes rattachées	-	-	-	-
Autres dettes	35 709	11 977	37 735	14 015
Titres donnés en pension livrée ⁽²⁾	-	954	-	3 225
Dettes rattachées	1	15	-	25

⁽¹⁾ Un montant de 1,5 milliard d'euros de dépôts à vue a été compensé avec le poste Créances sur les établissements de crédit correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse de Dépôts et de Consignation.

⁽²⁾ Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées font l'objet d'une compensation de 3,547 milliards d'euros avec le poste Créances sur la clientèle.

En 2020, le montant de la compensation a été de 1,4 milliard d'euros.

Note 15a Dépôts de la clientèle faisant l'objet d'une centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations

	31/12/2021	31/12/2020
Montant des dépôts collectés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire, livrets d'épargne populaire)	2 853 525	2 703 123
Montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC (montant des dépôts centralisés)	- 1 532 496	- 1 399 962

Note 16 Dettes représentées par un titre

	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	1	21
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	15 397	18 886
Emprunts obligataires	6 500	6 292
Autres dettes représentées par un titre	-	6
Dettes rattachées	34	68

Note 17 Provisions

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2021
Provisions pour risques de contrepartie					
■ sur engagements par signature	21	23	- 19	1	25
■ sur engagements de hors-bilan	-	-	-	-	-
■ sur risques pays	- 0	-	-	-	- 0
■ provisions générales pour risques de crédit	363	1	- 14	8	358
■ autres provisions pour risques de contrepartie	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	19	-	- 15	2	6
Provisions sur filiales et participations	- 0	-	-	- 0	- 0
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
■ provisions pour charges de retraite	49	1	- 1	-	49
■ provisions pour épargne logement	14	-	-	-	14
■ autres provisions ⁽¹⁾	641	84	- 56	- 1	668

Recommandation ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite conformément à l'IAS 19R.

[1] Au 31 décembre 2021, le stock de provisions comprend 501 millions d'euros de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

Note 17 bis Provisions pour risques sur engagement au titre de l'Épargne Logement

	31/12/2021	31/12/2020
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	258	220
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1 017	989
Ancienneté supérieure à 10 ans	706	736
Encours de comptes d'épargne logement	97	94

PRÊTS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2021	31/12/2020
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	1	1

PROVISIONS D'ÉPARGNE LOGEMENT

	31/12/2021	31/12/2020
Sur comptes d'épargne-logement	-	-
Sur plans d'épargne-logement	13	14
Sur prêts d'épargne-logement	-	-
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	2	2
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	8	8
Ancienneté supérieure à 10 ans	3	4

Note 17 *ter* Provision relative aux indemnités de fin de carrière

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	Ouverture	Transferts	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres (transferts, frais de gestion)	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
Engagements	58	-	-	3	- 1	-	1	- 4	-	58
Contrat d'assurance	35	-	0	-	- 1	0	0	- 2	3	35
Excédent Actifs/ Engagements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Note 18 Dettes subordonnées

	31/12/2020	Émissions	Remboursements	Autres variations	31/12/2021
Dettes subordonnées	1 413	-	-	-	1 413
Emprunts participatifs	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	163	-	-	-	163
Dettes rattachées	1	-	-	-	1

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Taux	Échéance
Emprunt participatif	28/05/85	137 M€	137 M€	(1)	(2)
TSR	24/03/16	414 M€	414 M€	Euribor 3 mois + 2,05 %	24/03/2026
TSR	04/11/16	700 M€	700 M€	Euribor 3 mois + 1,70 %	04/11/2026

(1) Minimum 85 % (TAM*+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM*+TMO)/2.

(2) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR [Règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021].

Note 19 Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01/01/2020	609	1 088	6 016	44	55	6	1 823	9 640	379
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	918	918	-
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	1 823	- 1 823	-	-
Distribution de dividendes	-	-	652	-	-	- 1 696	-	- 1 044	-
Augmentation de capital – suite fusion CIC IBB	3	-	-	-	-	-	-	3	-
Prime – suite fusion CIC IBB	-	85	-	-	-	-	-	85	-
Dotation complémentaire réserve légale – suite fusion CIC IBB	-	- 1	-	-	-	-	-	- 1	-
Incidence des réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	3	-	-	3	-
Solde au 01/01/2021	612	1 172	6 668	44	58	133	918	9 606	379
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	1 087	1 087	-
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	918	- 918	-	-
Distribution de dividendes	-	-	500	-	-	- 992	-	- 492	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence des réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	3	-	-	-	-

(1) Le poste Réserves comprend au 31/12/2021 : 61 millions d'euros de réserve légale, 286 millions de réserves spéciales des plus-values à long terme, 6 696 millions de réserves libres, 124 millions de réserves statutaires et 1 million de réserve spéciale art. 238 bis.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2021 de 38 241 129 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Le résultat social du CIC s'élève à 1 086 687 793,26 euros.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter la somme de 1 145 millions d'euros provenant du résultat pour 1 086,7 millions d'euros et du report à nouveau pour 58,7 millions d'euros de la manière suivante :

Dividendes au titre de l'exercice 2021	1 051,6
Affectation à la réserve libre	0,0
Dotation au report à nouveau.	93,7

Note 20 Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
ACTIFS							
Créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	12 582	869	2 581	4 316	-	46	20 394
Créances sur la clientèle ⁽²⁾	10 617	5 158	17 292	19 607	-	68	52 742
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽³⁾	48	350	5 527	4 904	-	20	10 848
PASSIFS							
Dettes envers les établissements de crédit ⁽⁴⁾	44 570	2 485	7 729	2 530	-	22	57 337
Comptes créditeurs de la clientèle	51 174	6 145	839	291	-	14	58 463
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
■ Bons de caisse	-	-	1	-	-	-	1
■ Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	5 570	9 820	7	-	-	5	15 402
■ Emprunts obligataires	111	337	2 089	3 962	-	29	6 528
■ Autres	-	-	-	-	-	-	-

(1) À l'exception des créances douteuses et des dépréciations.

(2) À l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(3) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses).

(4) À l'exception des autres sommes dues.

Note 21 Contrevaleur en millions d'euros des actifs & passifs en devises

La contrevaleur des actifs et passifs libellés en devises est de 38 975 et de 45 736 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.

Note 22 Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du groupe. Au 31 décembre 2021, leur montant s'élève à 10 344 millions d'euros.

Note 23 Engagements sur instruments financiers à terme

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(SELON LA NOTION D'OPÉRATIONS DE COUVERTURE MICRO/MACRO ET D'OPÉRATIONS DE GESTION POSITION OUVERTE/
GESTION SPÉCIALISÉE SUR LES OPÉRATIONS FERMES ET CONDITIONNELLES).

	31/12/2021			31/12/2020		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
<i>Marchés organisés</i>						
■ Contrats de taux	3 926	45 893	49 819	3 066	35 541	38 607
■ Contrats de change	-	-	-	-	-	-
■ Autres opérations	-	5 236	5 236	-	5 731	5 731
<i>Marchés de gré à gré</i>						
■ Accords de taux futurs	-	30 340	30 340	-	30 151	30 151
■ Swaps de taux	3 976	70 088	74 064	5 865	81 043	86 908
■ Swaps financiers	842	15 901	16 743	1 031	17 410	18 441
■ Autres opérations	-	489	489	-	608	608
■ Swaps – autres	-	7 086	7 086	-	7 972	7 972
Opérations conditionnelles						
<i>Marchés organisés</i>						
■ Options de taux						
Achetées	-	1 000	1 000	-	-	-
Vendues	-	750	750	-	-	-
■ Options de change						
Achetées	-	-	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-	-	-
■ Actions et autres options						
Achetées	-	-	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-	-	-
<i>Marchés de gré à gré</i>						
■ Contrats de taux plafonds et planchers						
Achetés	-	84 753	84 753	-	14 003	14 003
Vendus	-	31 321	31 321	-	13 467	13 467
■ Options de taux, change, actions et autres						
Achetées	-	15 796	15 796	-	15 325	15 325
Vendues	-	15 796	15 796	-	15 325	15 325

VENTILATION DES CONTRATS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT DE GRÉ À GRÉ PAR TYPE DE PORTEFEUILLE

2021	Position ouverte isolée	Microcouverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats	-	-	-	30 586	30 586
Ventes	-	-	-	244	244
Contrats d'échange	-	4 486	332	93 075	97 893
Opérations conditionnelles					
Achats	-	-	-	100 549	100 549
Ventes	-	-	-	47 116	47 116
2020					
Opérations fermes					
Achats	-	-	-	30 456	30 456
Ventes	-	-	-	303	303
Contrats d'échange	-	6 563	332	106 425	113 321
Opérations conditionnelles					
Achats	-	-	-	29 328	29 328
Ventes	-	-	-	28 792	28 792

Au cours de l'exercice 2021, il n'y a eu aucun transfert entre le portefeuille *swaps* de couverture et le portefeuille *swaps trading*.

Note 24 Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
<i>Marchés organisés</i>				
■ Achats	24 885	16 064	8 404	49 353
■ Ventes	1 992	224	-	2 216
<i>Marchés de gré à gré</i>				
■ Achats	82 488	30 161	2 444	115 093
■ Ventes	20 674	9 447	1 201	31 322
■ <i>Swaps</i> de taux	13 795	42 127	18 143	74 065
Instruments de change				
<i>Marchés organisés</i>				
■ Achats	-	-	-	-
■ Ventes	-	-	-	-
<i>Marchés de gré à gré</i>				
■ Achats	14 375	1 666	-	16 041
■ Ventes	14 374	1 665	-	16 039
■ <i>Swaps</i> financiers	3 806	6 329	6 607	16 742
Autres instruments financiers à terme				
<i>Marchés organisés</i>				
■ Achats	372	2 443	178	2 993
■ Ventes	604	1 606	34	2 244
<i>Marchés de gré à gré</i>				
■ Achats	-	-	-	-
■ Ventes	-	-	-	-
■ <i>Swaps</i>	2 488	4 538	60	7 086

Note 25 Instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	31/12/2021	31/12/2020
Exposition Brute		
Risques sur les établissements de crédit	836	954
Risques sur les entreprises	2 218	1 705

Juste valeur des instruments financiers à terme	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	4 422	4 401	4 029	3 707

Note 26 Autres engagements hors-bilan

	31/12/2021	31/12/2020
Opérations en devises		
Monnaies à recevoir	6 378	5 826
Monnaies à livrer	6 594	6 264
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés		
Opérations de change à terme		
■ De couverture	38 686	22 713
■ Autres opérations	68 273	69 006
Swaps de change financiers		
■ Position ouverte isolée	-	-
■ Microcouverture	842	1 031
■ Risque global de taux	-	-
■ Gestion spécialisée	15 901	17 410
Engagements de crédit-bail		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier	-	-
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier	-	-

Note 27 Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	81	- 134	201	- 309
Clientèle	901	- 130	916	- 144
Crédit-bail et location simple	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	102	- 168	171	- 277
Autres	65	- 73	86	- 91
<i>dont charges sur dettes subordonnées</i>	-	- 18	-	- 19

Note 28 Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2021	Exercice 2020
Titres de placement	5	8
Titres de l'activité de portefeuille	-	-
Titres de participation et ATDLT	16	7
Parts dans les entreprises liées	626	773
Revenus des parts de SCI	-	-

Note 29 Commissions

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	-	- 4	2	- 3
Opérations avec la clientèle	218	- 3	197	- 3
Opérations sur titres	3	- 51	3	- 16
Opérations de change	3	- 1	3	- 1
Opérations de hors-bilan	-	-	-	-
■ Engagements sur titres	17	-	14	-
■ Engagements financiers à terme	7	- 8	9	- 9
■ Engagements de financement et de garantie	7	- 9	1	-
Prestations de services financiers	210	- 27	292	- 35
Commissions sur moyens de paiement	137	- 74	-	- 66
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	15	- 12	17	- 14

Note 30 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2021	Exercice 2020
Sur titres de transaction	144	352
Sur opérations de change	40	18
Sur instruments financiers à terme		
■ De taux d'intérêt	118	- 83
■ De cours de change	15	14
■ Sur autres instruments financiers y compris actions	9	- 15
Dotations pour dépréciation des instruments financiers	-	- 4
Reprises sur dépréciation des instruments financiers	15	-

Note 31 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2021	Exercice 2020
Opérations sur titres de placement		
■ Plus-values de cession	38	26
■ Moins-values de cession	- 56	- 108
■ Dotations pour dépréciation	- 14	- 52
■ Reprises sur dépréciation	39	69
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
■ Plus-values de cession	-	-
■ Moins-values de cession	-	-
■ Dotations pour dépréciation	-	-
■ Reprises sur dépréciation	-	-

Note 32 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1	-	4	-
Transferts de charges	-	-	-	-
Dotation nette aux provisions	12	- 4	44	- 4
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	10	- 19	3	3
Produits et charges nets des autres activités	-	-	-	-

Note 33 Charges de personnel

	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires & traitements	- 270	- 267
Charges sociales	- 121	- 116
Charges de retraite	- 3	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 37	- 26
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	- 40	- 38
Dotation nette aux provisions pour retraite	1	3
Autres dotations nettes aux provisions	-	-

Note 34 Coût du risque

	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	- 100	- 142
Reprises sur dépréciation des créances douteuses	253	80
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	- 170	- 43
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	- 3	- 6
Récupérations sur créances amorties	2	1
Dotations aux provisions	- 23	- 61
Reprises de provisions	33	4

Note 35 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2021					Exercice 2020
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
■ Plus-values de cessions	-	3	-	-	3	4
■ Moins-values de cessions	-	-	-	- 31	- 31	- 4
■ Dotations pour dépréciation	-	-	-	- 7	- 7	- 18
■ Reprises sur dépréciation	-	-	-	36	36	4
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
■ Plus-values de cessions	-	-	-	-	-	1
■ Moins-values de cessions	-	-	-	-	- 1	- 2

Note 36 Résultat exceptionnel

	Exercice 2021	Exercice 2020
Provision	0	- 7

Note 37 Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôt courant – Hors effet de l'intégration fiscale	- 44	- 84
Impôt courant – Régularisation sur exercices antérieurs	19	8
Impôt courant – Effet de l'intégration fiscale	- 58	33
Sur activités courantes	- 83	- 43
Sur éléments exceptionnels	-	-

CIC est la société tête du groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1995.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par CIC.

Note 38 Ventilation du compte de résultat par zones géographiques

	France	États-Unis	Grande Bretagne	Singapour	Hong Kong	Bruxelles	Total
PNB	1 817	109	45	79	11	-	2 062
Frais Généraux	- 779	- 53	- 12	- 34	- 5	-	- 882
RBE	1 038	56	33	45	6	-	1 180
Coût du risque	- 22	17	- 2	- 1	- 0	-	- 8
Résultat d'exploitation	1 016	73	31	45	6	-	1 172
Gains et pertes sur actifs immobilisés	1	-	-	-	-	-	1
Résultat courant	1 018	73	31	45	6	-	1 173
Résultat exceptionnel	0	-	-	-	-	-	0
Impôts	- 66	- 3	- 6	- 8	- 1	-	- 83
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	- 3	-	-	-	-	-	- 3
Résultat net	950	70	25	37	5	-	1 087

Note 38 bis Ventilation du compte de résultat par secteurs d'activité

	Réseau	Gestion privée	Structure et holding	Total
PNB	638	835	589	2 062
Frais Généraux	- 455	- 381	- 46	- 882
RBE	183	454	543	1 180
Coût du risque	- 20	4	9	- 8
Résultat d'exploitation	163	458	552	1 172
Gains et pertes sur actifs immobilisés	- 1	- 3	4	1
Résultat courant	162	455	556	1 173
Résultat exceptionnel	-	0	0	0
Impôts	- 61	- 127	105	- 83
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	- 1	-	- 2	- 3
Résultat net	101	328	659	1 087

Note 39 Effectifs moyens

	Exercice 2021	Exercice 2020
Techniciens de la banque	1 842	1 901
Cadres	2 208	2 262

Note 40 Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total 2021	Total 2020
Principaux dirigeants	0	-	-	-	0	0

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration.

Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Note 41 Résultat par action

Au 31 décembre 2021, le capital social du CIC est de 611 858 064 euros, divisé en 38 241 129 actions de 16 euros de nominal, dont 231 711 titres auto-détenus dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action.

Ainsi, au titre de l'exercice 2021, le résultat par action s'élève à 28,59 euros contre 24,16 euros pour 2020.

Note 42 Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs

	Nombre de comptes	Montants en euros
Comptes recensés mentionnés au II de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier	34 358	80 886 152,86
Comptes déposés mentionnés à l'article L.312-20 du Code monétaire et financier	1 119	2 726 387,95

Conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence.

Note 43 Honoraires des commissaires aux comptes

Montants hors taxes	31/12/2021					
	PriceWaterhouseCoopers		Ernst & Young		KPMG	
Certification des comptes	0,46	100 %	0,46	100 %	0,46	100 %
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-	-

Montants hors taxes	31/12/2020					
	PriceWaterhouseCoopers		Ernst & Young		KPMG	
Certification des comptes	0,46	100 %	0,46	100 %	0,46	100 %
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-	-

Les montants ci-dessus correspondent aux montants comptabilisés en charge durant l'exercice.

7.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau est en milliers de devises.

Sociétés et adresses <i>(en milliers de devises)</i>	Capital	Capitaux propres moins capital, hors résultat 2021	Quote- part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par le CIC	Cautions et avals donnés par le CIC	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice *	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2021 par le CIC
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur brute excède 1 % du capital du CIC										
A/ FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par le CIC)										
A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT										
Filiales françaises										
CIC Ouest – 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes – Siren 855 801 072	83 780	529 484	100	366 583	366 583	0	-	522 016	136 436	17 280
CIC Nord Ouest – 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille – Siren 455 502 096	230 000	355 070	100	313 940	313 940	0	-	574 287	152 802	77 337
CIC Est – 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg – Siren 754 800 712	225 000	436 134	100	231 132	231 132	0	-	674 463	193 279	107 100
Banque Transatlantique – 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris – Siren 302 695 937	29 372	63 429	100	119 665	119 665	0	-	129 706	48 332	41 022
CIC Sud Ouest – 20 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux – Siren 456 204 809	214 500	192 224	100	322 421	322 421	0	-	350 918	57 470	-
CIC Lyonnaise de Banque – 8 rue de la République, 69001 Lyon – Siren 954 507 976	260 840	521 834	100	341 811	341 811	0	-	860 220	250 025	69 081
Crédit Mutuel Leasing – 17 bis Place des Reflets Tour D2, 92988 Paris la Défense Cedex – Siren 642 017 834	35 353	- 13 550	100	453 732	453 732	0	0	3 032 163	1 105	-
Crédit Mutuel Epargne Salariale – 12 rue Gaillon, 75002 Paris – Siren 692 020 878	13 524	9 978	99,94	31 958	23 489	0	0	37 718	8 241	3 830
Crédit Mutuel Real Estate Lease – 4 rue Gaillon, 75002 Paris – Siren 332 778 224	64 399	39 434	**54,08	22 310	22 310	-	-	645 609	15 813	-
Filiales étrangères										
Banque de Luxembourg – 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg	104 784	935 848	100	902 299	902 299	0	111 294	278 100	78 572	53 331
Banque CIC (Suisse) – 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse	125 000 CHF	311 106 CHF	100	338 951 CHF	338 951 CHF	0	258 627 CHF	175 161 CHF	35 732 CHF	0
CIC Market Solution INC – 520 Madison Avenue 37th Floor, New York 10022 États-Unis	-	806 USD	100	8 251 USD	860 USD	0	-	1 547 USD	58 USD	0

Sociétés et adresses <i>(en milliers de devises)</i>	Capital	Capitaux propres moins capital, hors résultat 2021	Quote- part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par le CIC	Cautions et avals donnés par le CIC	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice *	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2021 par le CIC
				Brute	Nette					
A.2 AUTRES										
Crédit Mutuel Equity – 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris – Siren 562 118 299	1 655 178	97 042	100	1 912 745	1 912 745	0	-	11 486	18 346	11 034
CIC Participations – 4 rue Gaillon, 75002 Paris – Siren 349 744 193	8 375	18 912	100	40 268	27 287	0	-	0	4 021	0
CIC Associés – 4 rue Gaillon, 75002 Paris – Siren 331 719 708	15 576	1 837	100	19 788	17 413	0	-	0	0	0
Caroline 13 – 4 rue Gaillon, 75002 Paris – Siren 493 154 405	8 952	- 8 481	100	8 952	474	0	-	4 590	- 59	0
Caroline 24 – 4 rue Gaillon, 75002 Paris – Siren 501 427 223	7 712	- 7 390	100	7 712	317	0	-	- 7 612	- 123	0
Caroline 35 – 4 rue Gaillon, 75002 Paris – Siren 501 428 189	7 897	- 6 880	100	7 897	1 017	0	-	6 819	- 405	0
Caroline 75 – 4 rue Gaillon, 75002 Paris – Siren 824 197 370	11 433	- 899	100	11 433	6 815	0	-	10 477	- 5 012	0
Caroline 78- 4 rue Gaillon, 75002 Paris – Siren 824 160 956	10 870	8 318	100	10 870	8 045	0	-	11 348	- 11 248	0
B/ PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC)										
Participations françaises										
Groupe des ACM SA – 4 rue Raiffeisen 67000 Strasbourg – Siren 352 475 529	1 241 035	1 716 782	16	621 812	621 812	0	0	0	548 752	240 908
Participations étrangères	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
C/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations (plus de 10 % du capital détenu par le CIC et dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital du CIC)										
FILIALES										
filiales françaises	-	-	-	89 903	20 806	-	-	-	-	3 537
filiales étrangères	-	-	-	35 EUR	0	-	-	-	-	0 EUR
PARTICIPATIONS										
dans les sociétés françaises	-	-	-	9 709	9 676	-	-	-	-	1 040
dans les sociétés étrangères	-	-	-	1 322	1 322	-	-	-	-	6 400

* Pour les banques il s'agit du PNB.

** 27,88 % directement par le CIC, 26,20 % indirectement par le CIC.

7.4 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS FINANCIERS DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

7.4.1 Banques régionales

BANQUE CIC NORD OUEST

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC	2020 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	2 318	2 327
Total du bilan	31 046	29 403
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	806	730
Dépôts clientèle	23 484	22 304
Crédits clientèle	26 175	24 421

Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.

Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

BANQUE CIC EST

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC	2020 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	3 018	2 998
Total du bilan	32 812	31 869
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	914	827
Dépôts clientèle	26 273	25 725
Crédits clientèle	27 248	26 310

Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.

Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

CIC LYONNAISE DE BANQUE

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC	2020 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	3 294	3 481
Total du bilan	46 819	43 794
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	1 088	907
Dépôts clientèle	35 701	33 729
Crédits clientèle	37 635	35 704

Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.

Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

BANQUE CIC SUD OUEST

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC	2020 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	1 663	1 678
Total du bilan	20 901	20 514
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	471	413
Dépôts clientèle	13 850	13 658
Crédits clientèle	18 646	17 280

Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.

Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

BANQUE CIC OUEST

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC	2020 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	2 306	2 371
Total du bilan	28 455	28 285
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	766	647
Dépôts clientèle	21 301	21 318
Crédits clientèle	24 455	23 238

Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.

Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

7.4.2 Filiales spécialisées – banque de détail

CRÉDIT MUTUEL ÉPARGNE SALARIALE

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC	2020 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	143	139
Total du bilan	73	63
Capitaux propres	23	23
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	10 815	10 041

CRÉDIT MUTUEL LEASING

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Consolidé ⁽¹⁾	2020 Consolidé ⁽¹⁾
Effectif inscrit au 31/12	308	290
Total du bilan ⁽²⁾	10 338	10 391
Capitaux propres ⁽²⁾	981	954
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) ⁽²⁾	9 847	9 901

⁽¹⁾ Crédit Mutuel Leasing, Crédit Mutuel Leasing Benelux et Crédit Mutuel Leasing GmbH.

⁽²⁾ Données financières.

CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC ⁽¹⁾	2020 Social CNC ⁽¹⁾
Effectif inscrit au 31/12	62	56
Total du bilan	5 337	5 090
Capitaux propres	114	99
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	4 916	4 556

⁽¹⁾ Données financières.

CRÉDIT MUTUEL FACTORING

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC	2020 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	396	406
Total du bilan	8 476	7 474
Capitaux propres	152	151
Volume de créances achetées	41 851	38 935
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) ⁽¹⁾	6 937	6 145

⁽¹⁾ Y compris les créances commerciales Dailly. Les actifs gérés sont nets de provision.

7.4.3 Filiales spécialisées – banque privée

BANQUE TRANSATLANTIQUE

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Consolidé IFRS	2020 Consolidé IFRS
Effectif inscrit au 31/12	409	414
Total du bilan	6 677	5 600
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	214	190
Épargne gérée et conservée	51 254	44 456
Dépôts clientèle	5 844	4 918
Crédits clientèle	4 312	3 821

Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.

Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

CIC SUISSE

CHIFFRES CLÉS ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE LOCAL

<i>[capitaux en millions de francs suisses]</i>	2021 Social	2020 Social
Effectif inscrit au 31/12	429	418
Total de bilan	13 217	11 605
Capitaux propres	538	494
Conservation	7 345	5 956

BANQUE DE LUXEMBOURG

CHIFFRES CLÉS ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE LOCAL

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social	2020 Social
Effectif inscrit au 31/12	956	952
Total de bilan	14 178	13 717
Capitaux propres y compris FRBG ⁽¹⁾	1 082	1 046
Conservation et dépôts	86 303	77 896

⁽¹⁾ Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS SA

CHIFFRES CLÉS ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE LOCAL

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social	2020 Social
Effectif inscrit au 31/12	62	44
Total de bilan	79	55
Capitaux propres y compris FRBG ⁽¹⁾	51	33
Conservation et dépôts	-	-

⁽¹⁾ Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables

7.4.4 Filiales spécialisées – capital-investissement

CRÉDIT MUTUEL EQUITY

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC	2020 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	44	44
Total de bilan	2 019	1 966
Capitaux propres	1 771	1 763
Valorisation du portefeuille	1 976	1 891

CRÉDIT MUTUEL CAPITAL

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC	2020 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	12	10
Total de bilan	923	890
Capitaux propres	661	563
Valorisation du portefeuille	909	786

CRÉDIT MUTUEL EQUITY SCR

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Consolidé ⁽¹⁾	2020 Consolidé ⁽¹⁾
Effectif inscrit au 31/12	45	58
Total de bilan	2 746	2 651
Capitaux propres	2 663	2 587
Valorisation du portefeuille	2 512	2 526

(1) Crédit Mutuel Equity SCR + Crédit Mutuel Innovation.

CIC CONSEIL

<i>[capitaux en millions d'euros]</i>	2021 Social CNC	2020 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	27	25
Total de bilan	18	17
Capitaux propres	12	10
Valorisation du portefeuille	-	-

7.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société Crédit Industriel et Commercial – CIC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Crédit Industriel et Commercial – CIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Société anonyme au capital de 611 858 064 euros
Siège social : 6, avenue de Provence – 75009 PARIS
542 016 381 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 MAI 2022

[...]

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint à ce rapport, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 1 086 687 793,25 euros. L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 46 260,00 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges ressortant à 13 141,00 euros. L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint à ce rapport, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés.

CETTE RESOLUTION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Société anonyme au capital de 611 858 064 euros
Siège social : 6, avenue de Provence – 75009 PARIS
542 016 381 RCS PARIS

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate :

que le bénéfice social de l'exercice s'élève à : 1 086 687 793,25 euros
que le report à nouveau créditeur s'élève à : 58 673 881,48 euros
qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de : 1 145 361 674,73 euros

L'assemblée générale décide de verser un dividende de 27,50 euros à chacune des 38 241 129 actions composant le capital social, soit une somme totale de 1 051 631 047,50 euros à verser le 31 mai 2022. Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau.

Le reliquat disponible après affectation de 93 730 627,24 euros est versé au report à nouveau.

La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes par action versés au titre des derniers exercices sont les suivants :

	2018	2019	2020
Montant unitaire en euros	26,30	27,61	12,98
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	Oui	Oui	Oui

CETTE RESOLUTION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

[...]



Certifié conforme à l'original le 30/05/2022

M. Philippe LEFEUVRE, secrétaire d'assemblée

KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Crédit Industriel et Commercial - CIC

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Crédit Industriel et Commercial - CIC

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Crédit Industriel et Commercial - CIC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Crédit Industriel et Commercial - CIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période

du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des dépréciations et provisions pour risques de crédits avérés sur les encours de prêts à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
Votre société constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.	Nous avons examiné et testé les processus et les contrôles relatifs aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes.
Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle. Des provisions sont constituées pour les engagements de financement et de garanties. Les dépréciations et les provisions sont constatées dès qu'il existe une indication objective de perte de valeur.	Nous avons examiné : ▶ en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent l'intégrité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ;
Ces dépréciations et provisions correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.	▶ sur un échantillon de créances, le classement des encours entre encours sains et douteux.
Au 31 décembre 2021, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à M€ 1 146 et les dépréciations ainsi que les provisions associées s'élèvent respectivement à M€ 453 et M€ 25, telles que présentées dans les notes 4 et 17 de l'annexe aux comptes annuels.	S'agissant du risque de crédit sur les entreprises, nous avons : ▶ examiné le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;

Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels.

L'évaluation des dépréciations et des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement, ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle, en particulier dans le contexte de prolongement de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences économiques, nous avons considéré que l'identification des créances présentant un risque de non-recouvrement et l'évaluation de dépréciations afférentes constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- l'importance relative des encours de prêts dans le bilan ;
- la complexité de l'estimation des flux futurs recouvrables.

► examiné, par sondages, des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu, en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise liée à la pandémie de Covid-19 sur les notations ou les garanties liées aux dispositifs de soutien ;

► rationalisé l'évolution annuelle du coût du risque ;

► et, le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

S'agissant du risque de crédit dans la banque de détail, nous avons réalisé des procédures analytiques en calculant l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne, nous avons analysé les écarts constatés.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information présentée dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

■ Risque sur l'évaluation des instruments financiers complexes

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre société détient des instruments financiers complexes. Comme indiqué dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels, les instruments dérivés et les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur de marché, la contrepartie de cette réévaluation est portée au compte de résultat : ► les titres de transaction sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges ; ► Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur valeur de marché. Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation tiennent compte	Nous avons examiné les processus et les contrôles mis en place par votre société pour identifier et évaluer les instruments financiers complexes dont notamment : ► la gouvernance des modèles de valorisation ; ► l'explication et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations ; ► les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à l'évaluation des instruments financiers complexes ; Des spécialistes de la modélisation du risque et des techniques quantitatives ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également : ► réalisé des tests de contre-valorisation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ; ► analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont

notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.

Nous avons considéré que l'évaluation des instruments financiers complexes constituait un point clé de l'audit et comportait un risque important d'anomalies significatives dans les comptes annuels car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier concernant :

- ▶ La détermination des paramètres d'évaluation non observables sur le marché pour un instrument ;
- ▶ L'utilisation de modèles d'évaluation internes et non standards ;
- ▶ L'estimation des principaux ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité, par exemple ;

porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place par votre société pour contrôler les ajustements réalisés ;

- ▶ Enfin nous avons examiné les principaux écarts d'appels de marge existants afin d'apprécier la cohérence des évaluations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Crédit Industriel et Commercial - CIC par votre assemblée générale du 25 mai 2016 pour le cabinet KPMG S.A., du 25 mai 1988 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 26 mai 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la sixième année de sa mission sans interruption, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-quatrième année et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

 *Sophie Sotil-Forgues*

Laurent Tavernier

 *Hassan Baaj*

Sophie Sotil-Forgues

Laurent Tavernier

Hassan Baaj

Comptes sociaux

au 31 décembre 2021

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

COMPTES SOCIAUX

BILAN

ACTIF en millions d'euros		2021 31 décembre	2020 31 décembre
Caisse, Banques centrales		50 077	53 814
Effets publics et assimilés	2	3 554	2 595
Créances sur les établissements de crédit	3	20 394	18 968
Opérations avec la clientèle	4	53 435	54 876
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	15 679	19 446
Actions et autres titres à revenu variable	6	834	1 734
Participations et autres titres détenus à long terme	7	117	112
Parts dans les entreprises liées	8	6 088	6 074
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9	69	69
Immobilisations corporelles	10	467	473
Capital souscrit non versé			
Actions propres	11	10	10
Autres actifs	12	5 489	6 219
Comptes de régularisation	13	4 849	4 653
Total de l'actif		161 062	169 043
Hors-bilan			
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		207	183
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		12 784	13 633
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus		1 798	1 467

COMPTES SOCIAUX

BILAN

PASSIF en millions d'euros		2021 31 décembre	2020 31 décembre
Banques centrales		4	
Dettes envers les établissements de crédit	14	57 337	57 899
Opérations avec la clientèle	15	58 463	64 089
Dettes représentées par un titre	16	21 932	25 273
Autres passifs	12	4 092	3 558
Comptes de régularisation	13	5 956	5 555
Provisions	17	1 120	1 107
Dettes subordonnées	18	1 577	1 577
Fonds pour risques bancaires généraux	19	379	379
Capitaux propres	19	10 202	9 606
- Capital souscrit		612	612
- Primes d'émission		1 172	1 172
- Réserves		7 168	6 668
- Ecart de réévaluation		44	44
- Provisions réglementées		61	58
- Report à nouveau		59	134
- Résultat de l'exercice		1 087	918
Total du passif		161 062	169 043

Hors-bilan

Engagements donnés

Engagements de financement

Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 981	894
Engagements en faveur de la clientèle	24 554	23 323

Engagements de garantie

Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 214	4 045
Engagements d'ordre de la clientèle	9 008	9 758

Engagements sur titres

Titres acquis avec faculté de reprise		
Autres engagements donnés	2 177	3 412

COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros		2021	2020
		31 décembre	31 décembre
+ Intérêts et produits assimilés	27	1 149	1 374
+ Intérêts et charges assimilées	27	(505)	(821)
+ Revenus des titres à revenu variable	28	647	788
+ Commissions (produits)	29	617	538
+ Commissions (charges)	29	(189)	(147)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	341	282
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	7	(65)
+ Autres produits d'exploitation bancaire	32	23	51
+ Autres charges d'exploitation bancaire	32	(23)	(1)
+/- Produits nets des autres activités	32	(0)	(0)
= Produit Net Bancaire		2 068	1 999
+ Charges de personnel	33	(470)	(446)
+ Autres charges administratives		(394)	(377)
+ Dotations aux amortissements		(23)	(23)
= Charges de fonctionnement		(886)	(846)
= Résultat Brut d'Exploitation		1 181	1 153
+ Coût du risque	34	(8)	(167)
= Résultat d'Exploitation		1 173	986
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	35	(0)	(15)
= Résultat Courant		1 173	971
+/- Résultat exceptionnel	36	0	(7)
+ Impôts sur les bénéfices	37	(83)	(43)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		(3)	(3)
= Résultat Net		1 087	918

Annexe aux comptes sociaux

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au plan général comptable modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le Crédit Industriel et Commercial – CIC est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe CIC (en tant que société mère) et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crise sanitaire liée au Covid-19

Face à la crise exceptionnelle et inédite provoquée par la pandémie due au virus Covid-19, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont eu pour priorité de protéger l'ensemble de leurs collaborateurs et d'apporter un soutien maximal à leurs clients.

La banque n'a jamais cessé d'exercer son activité durant les confinements décidés par les pouvoirs publics en 2020 et en 2021, en adaptant ses dispositifs de fonctionnement afin d'assurer la continuité des opérations vis-à-vis de ses clients particuliers et professionnels. Les dispositifs de fonctionnement ont été adaptés au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, des recommandations et des réglementations des Autorités sanitaires et publiques. En 2021, le travail sur site des salariés a repris, avec des mesures d'hygiène et de distanciation adaptées (fourniture d'équipement de protection individuel, protocole de nettoyage des locaux spécifiques, etc.). Le recours au télétravail s'inscrit dans les accords de Groupe et d'entreprise « Qualité de Vie au Travail » ou dans les dispositifs dérogatoires qui peuvent être demandés par les Pouvoirs publics. La banque n'a pas eu recours au chômage partiel financé par l'Etat, ni à d'autres dispositifs de soutien public liés à la crise du Covid-19.

Les conséquences chiffrées de la pandémie sur l'activité de la banque ne sont pas déterminables avec pertinence, en raison :

- de l'amplitude et de la rémanence des effets des mesures de soutien à l'économie, en particulier sur la solvabilité des clients (sur l'ensemble de l'année 2021, les défaillances d'entreprises sont en diminution de près de 45% par rapport à 2019 ; le chômage est au plus bas en France depuis 2012) et sur la tenue des marchés financiers, qui n'ont connu ni crise boursière, ni de tensions sur les marchés de taux ;
- de la difficulté de mesurer objectivement les impacts possibles de l'événement sur les différents postes du compte de résultat potentiellement affectés dans un établissement de crédit (marge d'intérêt, commissions, charge du risque...), dont les variations peuvent relever de nombreux autres facteurs (politique monétaire et niveau des taux d'intérêt, contraintes prudentielles, situation du marché immobilier, stratégie de couverture financière de l'établissement, politique de tarification des opérations, etc., etc.),
- enfin, de la durée d'une potentielle crise et de son aggravation toujours possible avec l'émergence éventuelle de variants nouveaux, l'efficacité de la couverture vaccinale, l'ampleur et la date d'une reprise économique, qui restent autant de variables très largement inconnues.

Dans ces conditions, conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) parues sur la « Prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établies à compter du 1er janvier 2020 », seuls les effets chiffrés jugés pertinents de l'événement doivent être fournis en annexe, selon une approche ciblée.

A cet égard, il convient de noter que notre établissement s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie en proposant des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Ces financements s'effectuent sous la forme de prêts qui comportent un différé d'amortissement d'un an et une clause actionnable par l'emprunteur pour lui permettre, à l'issue de la première année, de décider d'amortir son crédit sur une période d'un à cinq ans. Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'Etat atteignent un total de 0,460 milliard d'euros (montants décaissés) et 3,248 milliards d'euros en tenant compte des prêts en cours d'instruction. Le traitement comptable de ces prêts suit le même principe de comptabilisation que les autres types de prêts. D'autre part, le « Prêt participatif relance » est un nouveau type de prêt ouvert depuis 2021 aux

petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI), destiné à offrir un financement de long terme s'insérant entre les fonds propres et la dette classique. Aucun prêt de cette nouvelle catégorie, encore très récente, n'a été mis en force durant l'exercice.

Enfin, en mesure d'appui immédiat à ses emprunteurs, la banque a accordé à partir d'avril 2020 des reports de remboursement sur les échéances des crédits amortissables à moyen et long terme aux entreprises, professionnels et agriculteurs, sans pénalités ou coûts additionnels, jusqu'à fin septembre 2020. A l'issue de cette période de report des échéances, un aménagement définitif des contrats a été effectué. Aucune dépréciation n'a été constatée au titre de ce premier report d'échéances s'inscrivant dans un dispositif de place, qui ne s'est pas traduit par des pertes pour la banque mais par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir. Lorsque l'entreprise emprunteuse a demandé un second report d'échéances à l'issue du dispositif précité, le crédit est qualifié de restructuré. Au 31 décembre 2021, le total des échéances reportées s'élève à 138,016 millions d'euros.

Depuis l'arrêté du 31 Décembre 2021, le CIC, à l'instar de ce qui est pratiqué par d'autres établissements de la Place et de ce qui est pratiqué dans les comptes en normes IFRS, compense à son bilan en normes ANC, les opérations de pensions données/reçues avec une même contrepartie, la même échéance, la même devise et le même dépositaire. Au 31 décembre 2021, le montant de cette compensation s'élève à 5 582 M€

Note 1.1 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Note 1.2 Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Note 1.3 Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Conformément au règlement ANC 2015-06, pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2016, le mali technique n'est plus comptabilisé de manière globale au poste « fonds commercial » et non amorti.

Il est comptabilisé au bilan par catégorie d'actifs en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières.

Cette affectation permet d'appliquer au mali technique les règles d'amortissement des actifs sous-jacents (le mali affecté en totalité ou en partie à un actif amortissable est désormais amorti en totalité ou en partie). En revanche, la quote-part du mali affectée au fonds commercial bénéficie toujours d'une présomption de non-amortissement.

Note 1.4 Prêts et créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Note 1.5 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n°2014 -07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

Segmentation des encours

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteurs géographiques. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

Note 1.6 Comptes d'épargne à régime spécial

La réglementation des comptes d'épargne à régime spécial (livret bleu, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, livret de développement durable et solidaire) impose aux établissements de crédit de reverser au fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) une partie de cette collecte. Cette centralisation des dépôts se traduit alors par une créance de l'établissement collecteur sur le fonds d'épargne de la CDC.

A compter du 31 décembre 2020, dans les états de synthèse, le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC n'est plus inscrit dans les « créances sur établissements de crédit » à l'actif du bilan, mais est présenté en déduction des encours des dépôts de la clientèle collectés par l'établissement au titre du livret A, du LDDS et du compte sur LEP figurant à son passif.

Note 1.7 Opérations sur titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 de l'ANC 2014-07, prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué, ou de fusion et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Note 1.8 Instruments dérivés : instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...). Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert. Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat. Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion. Les soultes de netting de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de Monte-Carlo. Le CIC utilise la première et la dernière. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Note 1.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Immobilisations incorporelles :

- Les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation,
- Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer,
- les autres éléments du fonds commercial sont amortis sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Note 1.10 Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Note 1.11 Provisions pour dépréciation

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Note 1.12 Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Note 1.13 Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle.

Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Note 1.14 Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.15 Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Note 1.16 Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Note 1.17 Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Note 1.18 Engagements de retraite et assimilés

En application de la recommandation 2013.02 de l'ANC, les engagements font l'objet d'une provision dont la variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :

- * un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice

- * un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1er janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62ème anniversaire.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union Européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Note 1.19 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 - Effets publics et assimilés

	31.12.2021				31.12.2020			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus	730	2 285	522	3 537	408	1 651	521	2 580
Titres prêtés								
Ecart de conversion								
Créances rattachées		3	14	17		1	14	15
Titres dépréciés								
Montant brut	730	2 288	536	3 554	408	1 652	535	2 595
Dépréciations								
Montant net	730	2 288	536	3 554	408	1 652	535	2 595
Plus-values latentes								

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 0 millions d'euros et (73) millions d'euros.
Il n'y a pas eu de transfert de titres entre catégories pour les effets publics

NOTE 3 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2021		31.12.2020	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	7 245		5 602	
Prêts, valeurs reçues en pension (*)	2 363	8 173	3 197	5 421
Titres reçus en pension livrée (**)	21	2 547	143	4 567
Créances rattachées	3	42	1	37
Créances douteuses		0		0
Dépréciations				
Total	9 632	10 762	8 943	10 025
Total des créances sur les établissements de crédit	20 394		18 968	
dont prêts participatifs		7		18
dont prêts subordonnés		208		169

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les créances saines ne comprennent pas de créances restructurées.

(*) Un montant de 1,5 milliards d'euros de dépôts à vue a été compensé avec le poste Créances sur les établissements de crédit

correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse de Dépôts et de Consignation.

En 2020, le montant de la compensation a été de 1,4 milliards d'euros.

(**) Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées font l'objet d'une compensation de 1,971 milliards d'euros avec le poste Dettes envers les établissements de crédit

Note 3 bis - Ventilation par secteurs géographiques des créances sur les établissements de crédit:

	Bruxelles	France	U.S.A.	Grande Bretagne	Singapour	Hong Kong	Total
Encours globaux bruts au 31.12.2021 (*)		16 701	900	175	2 057	516	20 349
dont:							
Créances douteuses							
Créances douteuses compromises		0					0
Dépréciations:							
Stocks au 31.12.2020		0					0
Dotations							
Reprises		0					0
Effets des taux de change							
Stocks au 31.12.2021		0					0

(*) hors créances rattachées

NOTE 4 - Créances sur la clientèle

	31.12.2021	31.12.2020
Créances commerciales	100	53
Créances rattachées	0	0
Autres concours		
- Prêts et crédits	46 079	44 333
- Titres reçus en pension livrée (*)	5 958	9 326
- Créances rattachées	67	70
Comptes ordinaires débiteurs	537	516
Créances rattachées	1	1
Créances douteuses	1 146	1 049
Dépréciations	(453)	(471)
Total	53 435	54 876
dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne	1 338	2 475
dont prêts participatifs		
dont prêts subordonnés	11	11

Les créances douteuses comprennent 711 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 354 millions d'euros.

Les créances sur la clientèle comprennent 590 millions d'euros de créances restructurées dont 411 millions d'euros sur des encours non performants.

(*) Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées font l'objet d'une compensation de 3,547 milliards d'euros avec le poste Comptes créditeurs à la clientèle

Note 4 bis - Ventilation par secteurs géographiques des créances sur la clientèle

	France	U.S.A.	Grande Bretagne	Singapour	Hong Kong	Bruxelles	Total
Encours globaux bruts au 31.12.2021 (*)	45 089	2 921	1 409	3 151	1 218	99	53 887
dont:							
Créances douteuses	303	41	22	69			435
Créances douteuses compromises	711						711
Dépréciations:							
Stocks au 31.12.2020	(439)	(32)	(0)				(471)
Dotations	(94)	(2)	(4)				(100)
Reprises	108	17		0			125
Effets des taux de change et autres	(7)		0				(7)
Stocks au 31.12.2021	(432)	(17)	(4)				(453)

(*) hors créances rattachées

Note 4 ter - Dépréciation des créances douteuses

	31.12.2020	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2021
Actif					
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit		(0)			(0)
Dépréciations sur créances sur la clientèle	471	100	(125)	7	453
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple					
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	0				0
Dépréciations sur autres actifs					
Total	471	100	(125)	7	453

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 1 146 millions d'euros contre 1 049 millions d'euros au 31 décembre 2020. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 453 millions d'euros soit 39,5% contre 44,9 % précédemment.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 1,55 % contre 1,56% en 2020.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

NOTE 5 - Obligations & autres titres à revenu fixe

	31.12.2021				31.12.2020			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés	4 871	9 777	3	14 651	9 414	9 295	6	18 715
Titres détenus non cotés		1 047		1 047		746		746
Titres prêtés								
Créances rattachées	2	20	22	24	6	18		24
Créances douteuses (1)		17	2	19		142	2	144
Montant brut	4 873	10 861	5	15 739	9 420	10 201	8	19 629

. Dépréciations		(41)	(41)		(164)		(164)
. Provisions		(17)	(2)	(19)	(17)	(2)	(19)
Montant net	4 873	10 803	3	15 679	9 420	6	19 446

Plus-values latentes

dont obligations subordonnées

dont titres émis par des organismes publics

2 120

2 760

(1) Les créances douteuses comprennent 1 millions d'euros de créances douteuses compromises.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement sont de 5 millions d'euros et nulle pour les titres d'investissements.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux brokers, ou lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

NOTE 5bis - Obligations & autres titres à revenu fixe - Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01.

Du fait de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie Titres de transaction et hors de la catégorie Titres de placement. Ces reclassements ont été effectués sur une base de valorisation au 1er juillet 2008.

	Valeur comptable au jour du transfert	Valeurs comptables au bilan en date d'arrêté	Valeur en date d'arrêté si les transferts n'avaient pas eu lieu	Plus ou moins valeur latentes
Actifs reclassés de:				
Titres de transaction vers titres d'investissement	18 443	722	1 160	438
Titres de transaction vers titres de placement	340	2	2	0
Titres de placement vers titres d'investissement	421			
Total	19 213	724	1 162	438

NOTE 6 - Actions & autres titres à revenu variable

	31.12.2021				31.12.2020			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés (*)	668	3		671	1 490	4		1 494
Titres détenus non cotés		176		176		281		281
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut	668	179		847	1 490	285		1 775
Dépréciations sur titres		(13)		(13)		(41)		(41)
Total	668	166		834	1 490	245		1 734

Plus-values latentes

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2021.

(*) Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées font l'objet d'une compensation de 0,06 milliards d'euros avec le poste Autres actifs et passifs

NOTE 7 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31.12.2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2021
Autres titres détenus à long terme						
- cotés						
- non cotés	110				5	115
Titres de participation						
- cotés	0					0
- non cotés	8				1	9
Sous-total	118				6	124
Ecart de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	118				6	124
Dépréciations						
- titres cotés	0					0
- titres non cotés	(6)				(1)	(7)
Sous-total	(6)				(1)	(7)
Montant net	112				5	117

NOTE 8 - Parts dans les entreprises liées

	31.12.2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2021
Valeur brute	6 231	2	(31)		16	6 218
Ecart de conversion	(3)				(2)	(5)
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Dépréciations	(154)	(7)	36			(125)
Montant net	6 074	(5)	5		15	6 088
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées						
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	6 231					6 217
dont Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés	3 389					3 403

Opérations avec les entreprises liées

	31.12.2021		31.12.2020	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	14 282	200	12 773	169
Créances sur la clientèle	150		156	
Autres débiteurs divers	142		438	
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Swaps achats	820		1 357	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	36 537		37 639	
Comptes créditeurs de la clientèle	1 357		2 824	
Autres passifs	1 014		1 508	
Swaps ventes	95		117	
Dettes représentées par un titre	1 549	1 549	1 559	1 548
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit (1)	1 370		1 209	
Clientèle	1 891		1 708	
Engagements reçus				
Etablissements de crédit	5 551		3 127	

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

(1) : Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques régionales sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, c'est-à-dire celles qui sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 9 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2021
Valeur brute					
. Fonds commerciaux	75				75
. Frais d'établissement	(1)			(1)	(2)
. Frais de recherche et de développement		2			
. Autres immobilisations incorporelles	72				74
Montant brut	146	2		(1)	147
Amortissements					
. Fonds commerciaux	(53)				(53)
. Frais d'établissement	1			1	2
. Frais de recherche et de développement					
. Autres immobilisations incorporelles	(25)			(2)	(27)
Montant des amortissements	(77)			(1)	(78)
Montant net	69	2		(2)	69

NOTE 10 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31.12.2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2021
Valeur brute					
- Terrains d'exploitation	202				202
- Terrains hors exploitation	(0)				(0)
- Constructions d'exploitation	802	15	(7)	1	811
- Constructions hors exploitation	1				1
- Autres immobilisations corporelles	119	14	(15)		118
Montant brut	1 124	29	(22)	1	1 132
Amortissements					
- Terrains d'exploitation					
- Terrains hors exploitation					
- Constructions d'exploitation	(550)	(19)	6	(0)	(563)
- Constructions hors exploitation	0				0
- Autres immobilisations corporelles	(101)	(2)	1	(0)	(102)
Montant des amortissements	(651)	(21)	7	(0)	(665)
Montant net	473				467

NOTE 11 - Actions propres

	31.12.2021	31.12.2020
Nombre de titres détenus	231 711	231 711
Part dans le capital	0,61%	0,61%
Valeur comptable	10	10

Les actions propres du CIC proviennent de l'apport partiel d'actif du CIAL réalisé en 2006.

NOTE 12 - Autres actifs et passifs

	31.12.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	287	271	209	220
Comptes de règlement d'opérations sur titres	42	92	45	44
Dettes représentatives des titres empruntés (*)		1 831		1 109
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	5 159	1 897	5 964	2 184
Créances douteuses	1		1	
Dettes rattachées	1	1	1	1
Dépréciations	(1)		(1)	
Total	5 489	4 092	6 219	3 558

(*) Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées font l'objet d'une compensation de 0,06 milliards d'euros avec le poste Actions & autres titres à revenu variable

NOTE 13 - Comptes de régularisation

	31.12.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	2	40	1	11
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	3 854	2 914	3 580	2 562
Autres comptes de régularisation	993	3 002	1 070	2 982
Total	4 849	5 956	4 651	5 555

Suite au pourvoi des banques en janvier 2018 contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21/12/2017 le dossier concernant les commissions d'échange image chèques est passé devant la Cour de Cassation.

L'arrêt du 02/12/2021, dit que les faits ne sont pas établis et a entraîné la restitution des sommes versées en exécution de la décision, assorties des intérêts au taux légal.

NOTE 14 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2021		31.12.2020	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	26 447		26 461	
Comptes à terme		21 771		16 032
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée (*)		9 098		15 382
Dettes rattachées		21		24
Total	26 447	30 890	26 461	31 438
Total des dettes envers les établissements de crédit		57 337		57 899

(*) Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées font l'objet d'une compensation de 1,971 milliards d'euros avec le poste Créances sur les établissements de crédit

NOTE 15 - Comptes créditeurs de la clientèle

	31.12.2021		31.12.2020	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial (*)	7 213	2 594	6 650	2 439
Dettes rattachées				
Total - Comptes d'Epargne à Régime Spécial	7 213	2 594	6 650	2 439
Autres dettes	35 709	11 977	37 735	14 015
Titres donnés en pension livrée (**)		954		3 225
Dettes rattachées	1	15		25
Total - Autres dettes	35 710	12 946	37 735	17 265
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme		58 463		64 089

(*) Un montant de 1,5 milliards d'euros de dépôts à vue a été compensé avec le poste Créances sur les établissements de crédit correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse de Dépôts et de Consignation.

En 2020, le montant de la compensation a été de 1,4 milliards d'euros.

(**) Les créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées font l'objet d'une compensation de 3,547 milliards d'euros avec le poste Créances sur la clientèle

NOTE 15a - Dépôts de la clientèle faisant l'objet d'une centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations

	31.12.2021	31.12.2020
Montant des dépôts collectés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire, livrets d'épargne populaire)	2 853 525	2 703 123
Montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC (montant des dépôts centralisés)	(1 532 496)	(1 399 962)
Montant net des comptes d'épargne à régime spécial présentés au passif du bilan	1 321 029	1 303 161

NOTE 16 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2021	31.12.2020
Bons de caisse	1	21
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	15 397	18 886
Emprunts obligataires	6 500	6 292
Autres dettes représentées par un titre		6
Dettes rattachées	34	68
Total	21 932	25 273

NOTE 17 - Provisions

	31.12.2020	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2021
Provisions pour risques de contrepartie					
- sur engagements par signature	21	23	(19)	1	25
- sur engagements de hors-bilan					
- sur risques pays	(0)				(0)
- provisions générales pour risques de crédit	363	1	(14)	8	358
- autres provisions pour risques de contrepartie					
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	19		(15)	2	6
Provisions sur filiales et participations	(0)			(0)	(0)
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
- provisions pour charges de retraite	49	1	(1)		49
- provisions pour épargne logement	14				14
- autres provisions (1)	641	84	(56)	(1)	668
Total	1 107	109	(105)	10	1 120

Recommandation ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite conformément à l'IAS19R.

(1) Au 31 décembre 2021, le stock de provisions comprend 501 millions d'euros de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

NOTE 17 bis - Provisions pour risques sur engagement au titre de l'Epargne Logement

	31.12.2021	31.12.2020
--	------------	------------

Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	258	220
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1 017	989
Ancienneté supérieure à 10 ans	706	736
Total	1 981	1 945
Encours de comptes d'épargne logement	97	94
Total des comptes et plans d'épargne logement	2 078	2 039
Prêts d'épargne-logement	31.12.2021	31.12.2020
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	1	1
Provisions d'épargne logement	31.12.2021	31.12.2020
Sur comptes d'épargne-logement		
Sur plans d'épargne-logement	13	14
Sur prêts d'épargne-logement		
Total	13	14
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	2	2
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	8	8
Ancienneté supérieure à 10 ans	3	4
Total	13	14

NOTE 17 ter - Provision relative aux indemnités de fin de carrière

Indemnités de fin de carrière	Ouverture	Transferts	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres (transferts, frais de gestion)	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance
Engagements	58			3	(1)		1	(4)	
Contrat d'assurance	35		(0)		(1)	(0)	(0)	(2)	3
Excédent Actifs/Engagements									
Provision	23		0	3	(0)	0	1	(1)	(3)

NOTE 18 - Dettes subordonnées

	31.12.2020	Emissions	Remboursements	Autres variations	31.12.2021
Dettes subordonnées		1 413			1 413
Emprunts participatifs		163			163
Dettes subordonnées à durée indéterminée		1			1
Dettes rattachées					
Total	1 577				1 577

Principales dettes subordonnées :

	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice	Taux	Echéance
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	137 M€	a	b
TSR	24.03.16	414 M€	414 M€	2,05% Euribor 3 mois +	24.03.2026
TSR	04.11.16	700 M€	700 M€	1,70% Euribor 3 mois +	04.11.2026

a) Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (Règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021).

b) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures

NOTE 19 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves (1)	Ecart de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2020	609	1 088	6 016	44	55	6	1 823	9 640	379
Résultat de l'exercice							918	918	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						1 823	(1 823)		
Distribution de dividendes			652			(1 696)		(1 044)	
Augmentation de capital - suite fusion CIC IBB	3							3	
Prime - suite fusion CIC IBB		85						85	
Dotation complémentaire réserve légale - suite fusion CIC IBB		(1)						(1)	
Incidence des réévaluations									
Changement de méthode									
Dot - Repr dérogatoire de l'exercice					3			3	
Solde au 31.12.2020	612	1 172	6 668	44	58	133	918	9 606	379
Solde au 01.01.2021	612	1 172	6 668	44	58	133	918	9 606	379
Résultat de l'exercice							918	1 087	
Affectation du résultat de l'exercice précédent							(918)	1 087	
Distribution de dividendes			500				(992)	(492)	
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Changement de méthode									
Dot - Repr dérogatoire de l'exercice					3				
Solde au 31.12.2021	612	1 172	7 168	44	61	59	1 087	10 202	379

(1) Le poste Réserves comprend au 31/12/2021 : 61 millions d'euros de réserve légale, 286 millions de réserves spéciales des plus-values à long terme, 6 696 millions de réserves libres, 124 millions de réserves statutaires et 1 million de réserve spéciale art 238bis.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2021 de 38 241 129 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Le résultat social du CIC s'élève à 1 086 887 793,26 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 1 145 millions d'euros provenant du résultat pour 1 086,7 millions d'euros et du report à nouveau pour 58,7 millions d'euros de la manière suivante:

1 051,6 Dividendes au titre de l'exercice 2021
0,0 Affectation à la réserve libre
93,7 Dotation au report à nouveau.
1 145,4 Total distribuable

NOTE 20 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
ACTIFS							
Créances sur les établissements de crédit (1)	12 582	869	2 581	4 316		46	20 394
Créances sur la clientèle (2)	10 617	5 158	17 292	19 607		68	52 742
Obligations et autres titres à revenu fixe (3)	48	350	5 527	4 904		20	10 848
PASSIFS							
Dettes envers les établissements de crédit (4)	44 570	2 485	7 729	2 530		22	57 337
Comptes créditeurs de la clientèle	51 174	6 145	839	291		14	58 463
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse			1				1
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	5 570	9 820	7			5	15 402
- Emprunts obligataires	111	337	2 089	3 962		29	6 528
- Autres							

(1) à l'exception des créances douteuses et des dépréciations

(2) à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

(3) exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

(4) A l'exception des autres sommes dues

NOTE 21 - Contrevaletur en millions d'euros des actifs & passifs en devises

La contrevaletur des actifs et passifs libellés en devises est de

38 975 et de 45 736 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.

NOTE 22 - Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du Groupe. Au 31 décembre 2021, leur montant s'élève à 10 344 millions d'euros.

NOTE 23 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et d'opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	Couverture	31.12.2021 Opérations de gestion	Total	Couverture	31.12.2020 Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
<i>Marchés organisés</i>						
Contrats de taux	3 926	45 893	49 819	3 066	35 541	38 607
Contrats de change						
Autres opérations		5 236	5 236		5 731	5 731
<i>Marchés de gré à gré</i>						
Accords de taux futurs		30 340	30 340		30 151	30 151
Swaps de taux	3 976	70 088	74 064	5 865	81 043	86 908
Swaps financiers	842	15 901	16 743	1 031	17 410	18 441
Autres opérations		469	469		608	608
Swaps - autres		7 086	7 086		7 972	7 972
Opérations conditionnelles						
<i>Marchés organisés</i>						
Options de taux						
Achetées		1 000	1 000			
Vendues		750	750			
Options de change						
Achetées						
Vendues						
Actions et autres options						
Achetées						
Vendues						
<i>Marchés de gré à gré</i>						
Contrats de taux plafonds et planchers						
Achetés		84 753	84 753		14 003	14 003
Vendus		31 321	31 321		13 467	13 467
Options de taux, change, actions et autres		15 796	15 796		15 325	15 325
Achetées		15 796	15 796		15 325	15 325
Vendues						
Total	8 744	324 450	333 194	9 962	236 576	246 538

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

	2021	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes						
Achats				30 596	30 596	
Ventes				244	244	
Contrats d'échange			4 486	93 075	97 893	
Opérations conditionnelles						
Achats				100 549	100 549	
Ventes				47 116	47 116	
Opérations fermes	2020	isolée		tx d'intérêt		
Achats				30 456	30 456	
Ventes				303	303	
Contrats d'échange			6 563	106 425	113 321	
Opérations conditionnelles						
Achats				29 328	29 328	
Ventes				28 792	28 792	

Au cours de l'exercice 2021, il n'y a eu aucun transfert entre le portefeuille swaps de couverture et le portefeuille swaps trading.

NOTE 24 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
<i>Marchés organisés</i>				
Achats	24 895	16 064	8 404	49 353
Ventes	1 992	224		2 216
<i>Marchés de gré à gré</i>				
Achats	82 488	30 161	2 444	115 093
Ventes	20 674	9 447	1 201	31 322
Swaps de taux	13 795	42 127	18 143	74 065
Instruments de change				
<i>Marchés organisés</i>				
Achats				
Ventes				
<i>Marchés de gré à gré</i>				
Achats	14 375	1 666		16 041
Ventes	14 374	1 665		16 039
Swaps financiers	3 806	6 329	6 607	16 742
Autres instruments financiers à terme				
<i>Marchés organisés</i>				
Achats	372	2 443	178	2 993
Ventes	604	1 606	34	2 244
<i>Marchés de gré à gré</i>				
Achats				
Ventes				
Swaps	2 488	4 538	60	7 086
Total	180 094	115 928	37 171	333 193

NOTE 25 - Instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels

	31.12.2021	31.12.2020
Risques de crédit sur instruments financiers à terme		
Exposition Brute		
Risques sur les établissements de crédit	836	954
Risques sur les entreprises	2 218	1 705
Total	3 054	2 659

	31.12.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	4 422	4 401	4 029	3 707

NOTE 26 - Autres engagements hors-bilan

	31.12.2021		31.12.2020	
Opérations en devises				
- Monnaies à recevoir		6 378		5 826
- Monnaies à livrer		6 594		6 264
Engagements sur instruments financiers à terme				
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés				
- Opérations de change à terme				
. De couverture		38 686		22 713
. Autres opérations		68 273		69 006
- Swaps de change financiers				
. Position ouverte isolée				
. Micro-couverture		842		1 031
. Risque global de taux				
. Gestion spécialisée		15 901		17 410
Engagements de crédit-bail				
- Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier				
- Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier				

NOTE 27 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	81	(134)	201	(309)
Clientèle	901	(130)	916	(144)
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	102	(168)	171	(277)
Autres	65	(73)	86	(91)
Total	1 149	(605)	1 374	(821)
dont charges sur dettes subordonnées		(18)		(19)

NOTE 28 - Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2021	Exercice 2020
Titres de placement	5	8
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	16	7
Parts dans les entreprises liées	626	773
Revenus des parts de S.C.I.		
Total	647	788

NOTE 29 - Commissions

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires		(4)	2	(3)
Opérations avec la clientèle	218	(3)	197	(3)
Opérations sur titres	3	(51)	3	(16)
Opérations de change	3	(1)	3	(1)
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres	17		14	
- Engagements financiers à terme	7	(8)	9	(9)
- Engagements de financement et de garantie	7	(9)	1	
Prestations de services financiers	210	(27)	292	(35)
Commissions sur moyens de paiement	137	(74)		(66)
Autres commissions (dont produits rétrocedés)	15	(12)	17	(14)
Total	617	(189)	538	(147)

NOTE 30 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2021	Exercice 2020
- Sur titres de transaction	144	352
- Sur opérations de change	40	18
- Sur instruments financiers à terme		
* De taux d'intérêt	118	(83)
* De cours de change	15	14
* Sur autres instruments financiers y compris actions	9	(15)
Sous-total	326	286
- Dotations pour dépréciation des instruments financiers		(4)
- Reprises sur dépréciation des instruments financiers	15	
Total	341	282

NOTE 31 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2021	Exercice 2020
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession	38	26
- Moins-values de cession	(56)	(108)
- Dotations pour dépréciation	(14)	(52)
- Reprises sur dépréciation	39	69
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession		
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		
Total	7	(65)

NOTE 32 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1		4	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions	12	(4)	44	(4)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	10	(19)	3	3
Produits et charges nets des autres activités				
Total	23	(23)	51	(1)

NOTE 33 - Charges de personnel

	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires & traitements	(270)	(267)
Charges sociales	(121)	(116)
Charges de retraite	(3)	(2)
Intéressement et participation des salariés	(37)	(26)
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	(40)	(38)
Dotation nette aux provisions pour retraite	1	3
Autres dotations nettes aux provisions		
Total	(470)	(446)

NOTE 34 - Coût du risque

	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	(100)	(142)
Reprises sur dépréciation des créances douteuses	253	80
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	(170)	(43)
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	(3)	(6)
Récupérations sur créances amorties	2	1
Solde des créances	(18)	(110)
Dotations aux provisions	(23)	(61)
Reprises de provisions	33	4
Solde des risques	10	(67)
Total	(8)	(167)

NOTE 35 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Exercice 2021 Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Exercice 2020 Total	Exercice 2020 Total
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions		3			3	4
- Moins-values de cessions				(31)	(31)	(4)
- Dotations pour dépréciation				(7)	(7)	(18)
- Reprises sur dépréciation				36	36	4
Sous-total		3		(2)	1	(14)
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Plus-values de cessions						1
- Moins-values de cessions					(1)	(2)
Sous-total					(1)	(1)
Total						(15)

NOTE 36 - Résultat exceptionnel

	Exercice 2021	Exercice 2020
Provision	0	(7)
Total	0	(7)

NOTE 37 - Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(44)	(54)
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs	19	8
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale	(58)	33
Total	(83)	(43)
Sur activités courantes	(83)	(43)
Sur éléments exceptionnels		
Total	(83)	(43)

CIC est la société tête du groupe d'intégration fiscale depuis le 1er janvier 1995.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par CIC.

NOTE 38 - Ventilation du compte de résultat par zones géographiques

	France	U.S.A.	Grande Bretagne	Singapour	Hong Kong	Bruxelles	Total
PNB	1 817	109	45	79	11		2 062
Frais Généraux	(779)	(53)	(12)	(34)	(5)		(882)
RBE	1 038	56	33	45	6		1 180
Coût du risque	(22)	17	(2)	(1)	(0)		(8)
Résultat d'exploitation	1 016	73	31	45	6		1 172
Gains et pertes sur actifs immobilisés							1
Résultat courant	1 018	73	31	45	6		1 173
Résultat exceptionnel	0						0
Impôts	(66)	(3)	(6)	(8)	(1)		(83)
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	(3)						(3)
Résultat net	950	70	25	37	5		1 087

NOTE 38bis - Ventilation du compte de résultat par secteurs d'activité

	Réseau	Gestion privée	Structure et holding	Total
PNB	638	835	589	2 062
Frais Généraux	(455)	(381)	(46)	(882)
RBE	183	454	543	1 180
Coût du risque	(20)	4	9	(8)
Résultat d'exploitation	163	458	552	1 172
Gains et pertes sur actifs immobilisés	(1)	(3)	4	1
Résultat courant	162	455	556	1 173
Résultat exceptionnel		0	0	0
Impôts	(61)	(127)	105	(83)
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	(1)		(2)	(3)
Résultat net	101	328	659	1 087

NOTE 39 - Effectifs moyens

	Exercice 2021	Exercice 2020
Techniciens de la banque	1 842	1 901
Cadres	2 208	2 262
Total	4 050	4 163

NOTE 40 - Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total 2021	Total 2020
Principaux dirigeants	0				0	0

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration.

Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

NOTE 41 - Résultat par action

Au 31 décembre 2021, le capital social du CIC est de 611 858 064 euros, divisé en 38 241 129 actions de 16 euros de nominal, dont 231 711 titres auto-détenus

dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action

Ainsi, au titre de l'exercice 2021, le résultat par action s'élève à 28,59 euros contre 24,16 euros pour 2020.

Note 42 - Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs

	Nombre de comptes	Montants en euros
Comptes recensés mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier	34 358	80 886 152,86
Comptes déposés mentionnés à l'article L.312-20 du code monétaire et financier	1 119	2 726 387,95

Conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence.

NOTE 43 - Honoraires des commissaires aux comptes

	31.12.2021			
Montants hors taxes	PriceWaterhouseCoopers	Ernst & Young		KPMG
Certification des comptes	0,46 100%	0,46 100%		0,46 100%
Services autres que la certification des comptes				
Total	0,46 100%	0,46 100%		0,46 100%
	31.12.2020			
Montants hors taxes	PriceWaterhouseCoopers	Ernst & Young		KPMG
Certification des comptes	0,46 100%	0,46 100%		0,46 100%
Services autres que la certification des comptes				
Total	0,46 100%	0,46 100%		0,46 100%

Les montants ci-dessus correspondent aux montants comptabilisés en charge durant l'exercice.